



007/33

**DECISION N°...../D/MINADER/SG/DRCQ/SDRSQV/SQV PORTANT
HOMOLOGATION DES FORMULAIRES PRODUITS AU COURS DU PROCESSUS
DE CERTIFICATION PHYTOSANITAIRE SUR L'ETENDUE DU TERRITOIRE
NATIONAL.**

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2003/003 du 21 avril 2003 portant protection phytosanitaire ;
- Vu le Décret n°2005/0771/PM fixant les modalités d'exécution des opérations de la quarantaine végétale ;
- Vu l'Arrêté 029/CAB/PM du 04 avril 2014 fixant les modalités d'inspections et de contrôle des marchandises par les services techniques de l'Etat au Port de Douala ;
- Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le Décret N° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement de la République,
- Vu les nécessités du service,

DECIDE

Article 1 : La présente décision porte homologation des différents formulaires produits à la fin du déploiement de chaque procédures dans le processus de certification des végétaux, produits végétaux, dérivés de végétaux, milieux de cultures, sols, agents de lutte biologique, pesticides et appareils de traitement et des produits agricoles à l'importation, à l'exportation et à la réexportation.

Article 2 : Les formulaires produits à l'article 1 ci-dessus sont visés à l'annexe de la présente décision.

Article 3 : (1) Ceux des formulaires homologués et utilisés à l'intérieur du territoire national pour sanctionner les étapes intermédiaires de certification seront produits par la direction en charge du contrôle de qualité et multipliés par les Postes de Police Phytosanitaire.

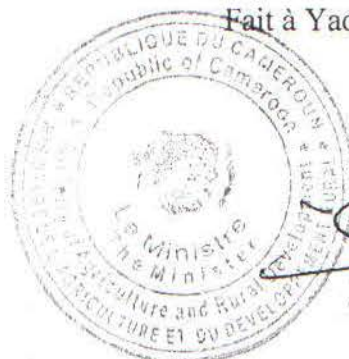
(2) Ceux des formulaires homologués et utilisés pour accompagner les envois à l'international seront produits et sécurisés par la direction en charge du contrôle de qualité et mis à la disposition des Postes de Police Phytosanitaire.

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Fait à Yaoundé, le 09 JUN 2017

AMPLIATIONS :

- Tous les Postes de Police Phytosanitaire
- GUCE



Henri Eyobe Ayissi